




Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires
Service aménagement, biodiversité et eau
Unité police de l'eau

Affaire suivie par : Francis FISCHER 
Tél : 03 87 23 70 84
Télécopie : 03 87 24 31 72
Mél : francis.fischer@moselle.gouv.fr
Réf. : FF/MO Code : ASPE-L9

Monsieur le Maire
de GRUNDEVILLER
Mairie
55 rue Principale
57510 GRUNDEVILLER

Objet : Dossier d'autorisation concernant l'épandage des
boues de la station d'épuration de WILLERWALD
Courrier de notification d'arrêté

Metz, le 10 DEC. 2013

P. J. : Arrêté n° 2013-DDT/SABE/EAU-N° 56

Monsieur le Maire,

Je vous prie de bien vouloir trouver, sous ce pli, copie de l'arrêté, en date du 26 novembre 2013, portant autorisation, au titre du code de l'environnement.

Cet arrêté doit être mis à la disposition de tout intéressé souhaitant le consulter.

Par ailleurs, l'arrêté ci-joint devra être affiché dans votre commune suivant les usages locaux, pendant une durée minimale d'un mois.

Je vous remercie de m'adresser un procès-verbal constatant l'accomplissement de ces formalités et précisant les périodes d'affichage.

Je vous prie, d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU,



VALERIE ANTOINE-POTIER